

Ville de Saint Georges-sur-Loire

Arrêté municipal : n° ADG_2026_05_07_01

**NOMMANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS**



Le Maire de la Commune de Saint Georges sur Loire,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-6 et R.123-11 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026IV04 en date du 7 avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS ;

VU l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 9 avril 2026 ;

VU les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination de 6 membres ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- M. Gérard OLIVER, membre de l'ADMR du Canton de St Georges sur Loire, sur proposition de l'UDAF 49
- Mme Nadia GRELLIER, membre de l'association Secours Catholique
- Mme Martine LEFEVRE, membre de l'association Don du Sang
- Mme Chantal FONTENEAU, membre de l'Association Information Loisirs (AIL)
- Mme Brigitte HUET, membre de l'association Les Restos du Coeur
- Mme Michelle BINET, membre de l'association du Club de l'Amitié


Article 2 :

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à ST GEORGES SUR LOIRE, le 7 mai 2026


Le Maire,
Hubert GAUDIN

Publication dématérialisée le : 11/05/2026